

Le Mot des Elus

Bonjour à toutes et à tous,

Après un printemps à la météo bien maussade, il faut espérer que le mois de juin qui se profile sera plus ensoleillé et que l'été sera chaleureux. D'ores et déjà nous vous souhaitons qu'il soit riche de rencontres et d'échanges.

C'est dans cet esprit d'ambiance conviviale et estivale que nous vous proposons le programme d'animations dont vous trouverez le détail ci-après.

Le 3 juillet, la Rencontre Inter-Famille, élaborée par Romain Joyandet dans le cadre de son service civique pour la commune devrait ouvrir les festivités avec bonheur. Les élus joueront le jeu et espèrent vous y retrouver nombreux, pour participer ou profiter du spectacle. Le repas tiré du sac est, bien sûr, ouvert à tous, participants ou non.

Le 14 juillet, jour de Fête Nationale, sera marqué, comme à l'accoutumée désormais, par le Vin d'Honneur suivi du repas et des jeux traditionnels.

Enfin, la Fête Patronale, le 4 septembre, sera à nouveau l'occasion d'une belle rencontre entre tous, tout au long d'un après-midi réjouissant que nous devons à la participation gracieuse d'Ancierois et Ancieraises.

Les associations du village ne sont pas en reste et vous proposeront de leur côté d'autres actions : Merci encore à tous les bénévoles qui travaillent à ces animations sympathiques.

Autant de rendez-vous auxquels nous espérons vivement retrouver chacun d'entre vous et dans l'attente desquels nous vous souhaitons un excellent été.

Avec toutes nos amitiés,

L'équipe Municipale.

Mairie d'Ancier :

13, rue Simon Gauthiot - 70100 Ancier - Tél 03.84.64.84.66 - Email : mairieancier@wanadoo.fr

Horaires du secrétariat de mairie :

Le Mardi & Jeudi de 13h30 à 18h30 et le Vendredi de 8h à 12h & de 13h30 à 16h30.

Permanence du Maire ou d'un Adjoint au maire :

Le Mardi de 17h00 à 18h00 et sur rendez-vous

Rencontre Inter Familles

Conviviale et festive autour de nombreux jeux champêtres



Hé ! Papa !
Papa ! On
participe
dis ?!

Course de pneus
Parcours d'obstacles
Remplissage de brouettes
Et bien d'autres encore !!!



Les spectateurs
sont attendus
nombreux...
(Buvette sur place)

Organisation : Commune d'ANCIER
Inscriptions et renseignements : Romain JOYANDET par mail
romain.joyandet@hotmail.fr ou par téléphone 06.74.61.22.31



T'inquiète
Fiston !
Papa, c'est
le plus fort !

ANCIER
Terrain de foot

Dimanche 3 Juillet 2016

de 10h00 à 18h00

Règlement :

- Vous devez former un binôme avec au moins une personne résidant dans la commune d'ANCIER
- En ce qui concerne la composition des binômes, deux possibilités :
 - Un enfant (entre 5 et 16 ans) et un adulte (16 ans et plus)
 - Un adolescent/un adulte (12 ans et plus) et un senior (supérieur à 60 ans)
- Les parents sont responsables de leurs enfants
- Les participants doivent tous être couverts par leur propre assurance « Responsabilité Civile »

Venez vous mesurer les uns aux autres !!

Attention, vous avez jusqu'au
25 Juin 2016 pour vous inscrire...



Repas tiré
du sac !



Les
récompenses
seront au
rendez-vous !



Fête Nationale

ANCIER
Salle des
Fêtes

La municipalité a le plaisir de vous inviter aux traditionnelles festivités :

11 h 00 : VIN D'HONNEUR

- Jeux gratuits pour les adultes :

★ **11h30** : PESÉE du JAMBON pour les messieurs et estimation du PRIX du PANIER GARNI pour les dames. Remise des prix à 12h00.

★ **12h30** : REPAS - BUFFET FROID avec participation de 15 €, boissons comprises, proposé par le Comité des Fêtes. Inscriptions au 03.84.65.14.08 jusqu'au 11 juillet inclus.

- Jeux gratuits pour les jeunes :

★ **De 15h à 18h** : Distribution gratuite et non-stop de BARBE A PAPA pour tous... le CHATEAU GONFLABLE attend le jeune public tandis que les plus grands rivaliseront au TIR A LA CARABINE LASER.

A 16h30 : LACHER DE BALLONS :

un ballon gratuit par enfant avec carte de correspondance.



Fête Patronale le 4 Septembre



La tradition du Bal Populaire de la Fête du Village sera perpétuée cette année via un **THE DANSANT** qui se tiendra en accès libre le dimanche 4 septembre à partir de **15h** à la Salle des Fêtes, sur l'heureuse initiative d'Eliane et Michel... Venez nombreux faire la fête !



Concours photo :



Du 1er juin au 30 septembre 2016 :

Première partie du concours sur le thème des saisons « été-automne »

La mairie d'Ancier organise un concours photo sur le thème « Notre village au fil des saisons ».

Les clichés montreront les paysages du village tout au long des quatre saisons. Ce concours se déroulera en deux temps avec remise des photos à la fin de chaque période. Dans le cadre d'une démarche de développement durable, ce concours photo a pour objectif de faire participer les Ancierois à une construction collective et citoyenne du site Internet de la commune à partir des regards croisés et multiples que les habitants portent sur leur village. Les photographies « Eté-Automne » déposées en mairie seront exposées lors de la cérémonie du 11 Novembre 2016 - Les photographies « Hiver-Printemps » déposées en mairie seront exposées lors de la cérémonie du 8 mai 2017.

A vos appareils photos !

Règlement et bulletin d'inscription disponibles à la Mairie ou par email (mairieancier@wanadoo.fr)

Les infos – Les infos – Les infos – Les infos –

Personnel Municipal :

Mr François THIERRY, Adjoint technique de la commune depuis avril 2004 a souhaité faire valoir ses droits à la retraite. Il quittera officiellement ses fonctions au 31 juillet 2016 après avoir épuisé ses congés annuels durant le mois de juillet. Il nous prie de vous faire savoir qu'il a apprécié de travailler pour la commune d'Ancier et ses habitants. Il souhaite partir discrètement mais au nom de la population et des élus, actuels et précédents, qu'il trouve ici des remerciements sincères pour le travail accompli au service de notre village durant toutes ces années.

Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

Congés annuels :

Durant la période estivale, le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 8 août au vendredi 12 août inclus. En cas d'urgence, s'adresser au maire : 06.84.69.74.11.

Les horaires d'ouverture pour la période du mardi 16 août au vendredi 26 août seront modifiés comme suit :

Les lundis et mercredis : de 8h30 à 12h30

Les mardis et vendredis : de 13h30 à 16h30

Repères...

Suite à l'obligation de mise aux normes des panneaux publicitaires placés sur la voie publique, la société « CDP » va prochainement devoir retirer le panneau situé 6/8 Route de Vesoul qui faisait l'objet d'une convention avec la mairie d'Ancier. Un nouveau panneau conforme sera mis en place sur le trottoir opposé. De type « caisson sur pied » il présentera une face publicitaire visible en direction de Gray. En contrepartie, la société « CDP » fournira le plan d'Ancier sur la face visible en provenance de Gray ainsi qu'un caisson supplémentaire qui sera apposé sur le côté de l'abribus situé rue des Saussots (visible de la rue des Varennes). Les personnes souhaitant faire figurer le logo de leur activité professionnelle sur ces plans de repérage à l'intention de nos visiteurs, sont invitées à transmettre en mairie, au secrétariat ou par mail, leur demande (en précisant l'intitulé, la localisation et le logo) avant le 15 juin.

Dépose de la cabine téléphonique :

La société ORANGE a fait part du prochain retrait de la totalité des cabines téléphoniques sur l'ensemble du territoire d'ici le 31 décembre 2017. Cette disposition concerne notre commune et fait suite à l'abrogation du Service Universel de téléphonie au profit de la téléphonie mobile.

Programmation de l'Évènementiel et du Culturel par la ville de Gray :

A la demande du Service Animation de la ville de Gray et de l'Adjoint délégué à la culture, Mr Frantz Thomas, la commune d'Ancier a accepté de mettre en place un « relais culturel communal » chargé notamment de collecter et de transmettre les adresses électroniques des familles intéressées à recevoir les diverses programmations de la ville de Gray. S'il vous est déjà arrivé de regretter que le spectacle que vous vouliez voir le lendemain était en fait au programme de la semaine passée, vous pouvez vous abonner à ce nouveau service en envoyant par email : « Demande d'abonnement au relais culturel » à l'adresse : mairieancier@wanadoo.fr

Le **concours des maisons fleuries** est destiné à valoriser le fleurissement de chacun d'entre nous permettant d'offrir un cadre de vie plus agréable à tous. Chaque maison fleurie est unique. Elle est l'image de notre histoire et de notre créativité individuelle. Fleurir sa maison, son balcon, son pas-de-porte est un moment convivial, un moment de plaisir et peut-être la joie d'être récompensé(e) autour du verre de l'amitié le 11 Novembre prochain. Alors n'hésitez pas :

Quelques fleurs dans votre jardin et inscrivez vous !

L'inscription est gratuite :

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 30 JUIN 2016

En mairie : au secrétariat, par mail ou par téléphone

Ces cinq dernières années, la commune a été labellisée "1ère fleur" au concours régional des Villes et Villages Fleuris. La municipalité encourage donc tous les passionnés de fleurs à s'inscrire à ce concours car chaque participant apporte aussi sa contribution à l'amélioration de notre cadre de vie et à la valorisation de l'image de notre commune.

Extrait du règlement : Afin de suivre l'évolution du fleurissement, l'entretien et les volumes des massifs ou des potées, le jury visitera votre jardin à DEUX reprises. Chaque participant est classé dans les catégories prévues à cet effet :

Catégorie 1 : maison avec jardin d'agrément et/ou potager très visible de la rue

Catégorie 2 : maison avec décor floral installé sur la voie publique

Catégorie 3 : maison ou immeuble sans jardin avec balcon, terrasse, fenêtres ou murs fleuris, visibles de la rue

Le jury communal (composé d'élus et de professionnels) visite les réalisations et procède au classement en fonction d'éléments d'appréciation : Aspect général - Qualité technique du fleurissement - Originalité du décor - Entretien.

Le jury communal fera visiter les 3 meilleures réalisations de chaque catégorie au comité départemental.

Après la visite du jury départemental, ces particuliers peuvent figurer dans le palmarès départemental.

Remises des Prix du jury communal le 11 novembre lors de la réception en Mairie.

